



B.H.D.O. – ORPI Pays Sommiérois

1 Rue du Général Bruyères

30250 SOMMIERES

04 66 80 00 28

pays-sommierois@orpi.com

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

(Seul le vendeur est redevable des honoraires)

Rémunération

(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

RIX DE VENTE	Locaux à usage D'habitation ou Professionnel	Locaux à usage Commercial ou Industriel	Terrain à bâtir
De 0 à 70 000 €	5000€ forfaitaire	5000€ forfaitaire	5000€ forfaitaire
De 70 001 € à 150 000 €	7% TTC	7% TTC	7% TTC
De 150 001 € à 320 000 €	6% TTC	6% TTC	6% TTC
A partir de 320 001 €	5% TTC	5% TTC	5% TTC

CHARGE DE LA REMUNERATION : la rémunération est à la charge du vendeur

La délivrance d'une note est obligatoire - Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} Avril 2017 - TVA en vigueur 20.00%

ORPI SARL B.H.D.O. - ORPI Pays Sommiérois

SIRET : 799 806 252 00018 - Code APE 6831Z - Capital social 1 000.00EUR

Titulaire de la carte T, portant la mention Transaction sur immeubles et fonds de commerce

N° CPI 3002 2017 000 015 934 délivrée par la CCI du Gard

Titulaire du compte séquestre N° 40001003771 ouvert auprès de la DUPUY DE PARSEVAL

Garantie financière souscrite auprès de VESPIEREN - ALLIANZ IARD 1 Cours Michelet CS 30051 92076 PARIS La Défense Cedex sous le N°279385 pour un montant de 110 000.00EUR

TVA intracommunautaire FR93 799806252

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.